



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 23 Juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240723-DGAA\_PAT\_2408-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 24/08

**ARRETE**

**PORANT DESIGNATION DE**

**MME DOMINIQUE DEGOS, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,  
EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL  
DES LANDES EN DATE DU 23 JUILLET 2024**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2024-233 en date du 27 juin 2024 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande de modification substantielle d'autorisation d'exploitation commerciale par l'extension du magasin LES BRICONAUTES sur la commune de MORCENX-LA-NOUVELLE.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : MME Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, absent, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 23 juillet 2024 dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2024-233 du 27 juin 2024.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, 18 juillet 2024.

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental